

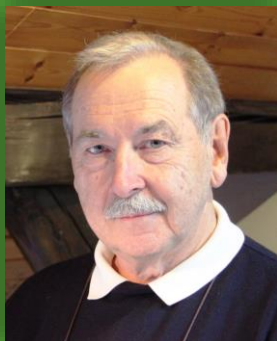


TENTATIVE DE COUP DE FORCE CENTRALISATEUR !

Les derniers votes sur l'éolien (page 2) n'ont pas de quoi ravir Mme Sommaruga qui panique. Pour passer en force, elle vient de présenter ses propositions de modification de la législation fédérale en vue de simplifier et d'accélérer les procédures d'autorisation des gros projets de renouvelables. Pourquoi pas ? Mais l'étude des documents soumis à consultation ne fait que renforcer nos craintes : il s'agit moins d'accélérer les procédures que de museler les opposants. Et cela, en piétinant sans état d'âme les droits constitutionnels des cantons et des communes.

Voilà une preuve supplémentaire de l'échec total de la stratégie énergétique 2050 et de l'impéritie de ceux qui sont censés assurer l'avenir énergétique de notre pays. Pendant ce temps, la publication des chiffres de la production éolienne 2021 montre une fois de plus les résultats lamentables de projets jugés symboliques de l'avenir éolien : au Nufenen et maintenant au Gothard !

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 24 – février 2022

Suisse

Les statistiques de production 2021 démontrent l'inutilité de l'éolien en Suisse !

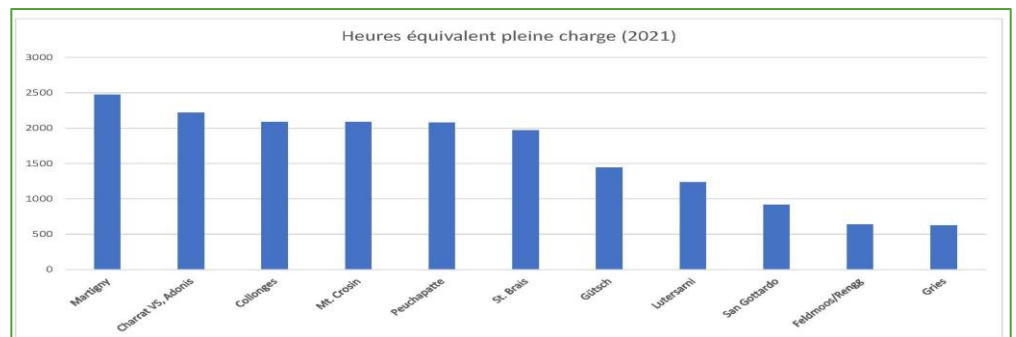
En 2021, le facteur de charge moyen du parc éolien du col du Nufenen, s'est traîné à 7.1%. l'électricité n'a été produite que pendant 622 heures sur un total de 8760 heures par an. Quant au parc éolien du Gothard, récemment inauguré et salué comme un énorme progrès par le lobby éolien, il a royalement atteint les 10.5%



Parc éolien du Gothard : encore un flop ! – (photo Le Temps)

de facteur de charge. Ensemble, les deux parcs éoliens ont produit 16.5 GWh, soit un minable 0.03% de la consommation d'électricité suisse.

Les trois grands parcs éoliens du Jura (Peuchapatte, Mont Crosin, St-Brais) ont tout de même atteint un rendement de 22,8%. Mais eux aussi ne fournissent que de l'électricité aléatoire et ont coûté aux consommateurs d'électricité quelque 20 millions de francs, rien qu'en 2021.



Production éolienne suisse 2021

Les seules éoliennes qui ont fourni des chiffres de production vraiment satisfaisants en Suisse sont les trois turbines du coude du Rhône près de Martigny. Avec un facteur de charge de 25,7%, elles ont fourni à elles seules presque autant que les neuf turbines du Gothard et du col du Nufenen. Pas étonnant : ce sont les seules qui sont dans des conditions d'exploitation proche des bords de mer avec du vent toute la journée. Par contre, ce que tout le monde ignore, c'est qu'il ne s'agit pas d'un seul parc composé de trois machines mais bien de trois parcs distincts qui devaient en compter au moins trois fois plus. Ces parcs n'ont pas été développés au-delà d'une machine chacun en raison des oppositions de la population. Quand on vous dit que la Suisse est trop petite pour l'éolien !

POUR EN FINIR AVEC L'EXEMPLE AUTRICHIEN : UN « FAKE » DE SUISSE ÉOLE...

Largement repris par des médias peu scrupuleux, Suisse Éole cite l'exemple autrichien en boucle pour déplorer le retard honteux de l'éolien suisse. L'argument ne résiste à une comparaison concrète des deux pays. Sur un territoire double du nôtre, l'Autriche abrite une même population. Son éolien est concentré à son extrémité orientale dans des plaines peu habitées où il produit 6.4 TWh/an avec 1160 machines, soit 90% de la production éolienne du pays. Malgré une puissance moyenne par machine peu élevée de 2.4 MW, le facteur de charge s'élève à 26%, largement au-dessus de la moyenne suisse actuelle.



Éoliennes en Basse Autriche

Par contre, si l'on compare avec la Haute-Autriche dont la géographie est proche de la nôtre, les choses prennent une tout autre tournure.



Haute Autriche - capitale Linz

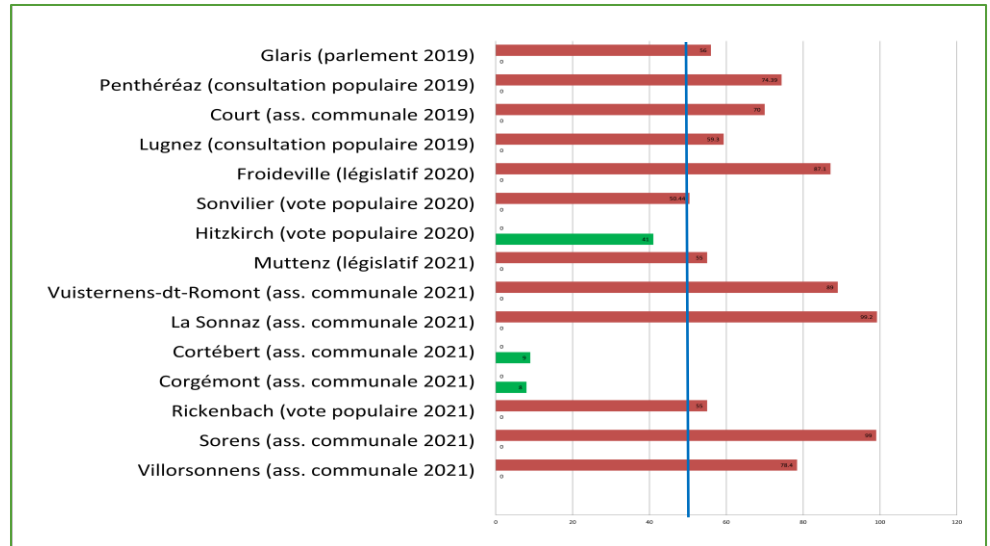
Seules une trentaine d'éoliennes y sont installées (2020). Le gouvernement du Land a publié un "[Guide 2021 pour la promotion de l'énergie éolienne en Haute-Autriche](#)". On constate avec envie que les contraintes y sont plus sévères que chez nous : La distance minimale entre machines et habitations est de 1000m pour les éoliennes de puissance supérieures à 0.5 MW. La prise en compte du paysage local et distant est nettement affirmée. Les grandes zones forestières sont préservées. Les subventions sont moitié moins généreuses que chez nous : 8ct/kWh pendant 13 ans.

Votes et consultations populaires : les refus se multiplient !

Rien qu'au cours des 3 dernières années, 12 parcs éoliens sur 15 ont été rejetés par la population ou ses élus lors de votations. Comme on le sait, les Fribourgeois ont fait très fort et de leur côté, les Jurassiens qui les ont acceptées à Cortébert et Corgémont sont trop loin des éoliennes pour les voir, ceci expliquant cela.

Notons tout de même que ces bons résultats sont dus en partie au fait que les opposants ont su tirer les enseignements des expériences parfois douloureuses faites dans les années précédentes par leurs homologues des cantons de Vaud et Neuchâtel.

Mais aujourd'hui, la population suisse ne veut pas d'éoliennes, n'en déplaise à Mme Sommaruga qui, à tort, persiste à claironner le contraire et veut passer en force !



Votations en Suisse depuis 2019 – en rouge : majorité aux opposants

Vaud

Victoires dans l'affaire des conventions secrètes

À Fribourg, avec les [films de simulation](#) réalisés par PLCH, l'affaire des conventions secrètes a été le déclencheur des oppositions acharnées qui ont débouché sur les résultats réjouissants que l'on sait. Dans notre canton, de nombreuses démarches ont été lancées afin de contraindre les communes à publier les conventions passées avec les promoteurs, chaque fois en invoquant la loi du 24 septembre 2002 sur l'information.

Les résultats sont prometteurs :

- Plusieurs conventions avaient déjà été révélées dans les années précédentes, par exemple à Bavois, Villars-le-Terroir et Ste-Croix.
- en 2021, ce sont celles du projet de Grandsonnaz, signées par Fontaines-sur-Grandson, Bullet, Mauborget et Fiez qui ont été publiées sous la contrainte, mais en traînant les pieds et trop tard.

Le Tribunal cantonal a donc condamné lesdites communes à payer aux recourants une bonne partie des frais d'avocat.

- Tout récemment, c'est la commune de Provence qui, face au même type de recours, n'a pas attendu le jugement du tribunal pour céder et publier la convention signée avec le promoteur du parc éolien du même nom.
- Aujourd'hui, c'est à Essertines-sur-Rolle que la même démarche est lancée et l'on peut supposer que les autorités communales auront alors la même sagesse que leur collègues du pied du Jura. À qui le tour ?

